

**80** Au total, 80 policiers seront affectés à la sécurité autour des festivités folkloriques et estudiantines de la Saint-Nicolas, organisées dimanche 4 et lundi 5 décembre.

POLITIQUE

NEUPRÉ



La Route du Condroz est un axe routier très fréquenté dans la région. © BELGA

# LA ROUTE DU CONDROZ bientôt mieux sécurisée

Le ministre des travaux publics répond aux questions de Virginie Defrang-Firket

«La sécurité doit être renforcée sur la route du Condroz, d'autant plus avec l'augmentation du nombre de poids lourds sur cette route depuis l'application de la taxe kilométrique. De nombreux camions l'empruntent pour éviter de payer s'ils roulent sur l'autoroute !», indique la députée wallonne MR Virginie Defrang-Firket. Également conseillère communale de Neupré, l'élue avait envoyé le 26 octobre dernier une lettre au ministre wallon des Travaux Publics, Maxime Prévot (CDH), à propos de la sécurisation des axes de circulation dangereux à Neupré. Le ministre y a répondu il y a quelques jours.

**MAIS QUELLES** étaient les revendications ? Tout d'abord, la nécessité de réparer le radar neupréen situé sur la route du Condroz. Détruit depuis quelques mois, il n'avait toujours pas été remplacé précise la députée dans la lettre. Réponse du ministre : «Le radar n'a pas encore été remis en état, les démarches nécessaires à sa remise en service sont en cours et devraient aboutir dans les prochains

semaines.» Sauf que, comme précise Virginie Defrang-Firket, entre-temps, les travaux ont été faits...

**Maxime Prévot (CDH) a répondu à la lettre de Virginie Defrang-Firket (MR)**

La députée s'interroge également sur la création des deux ronds-points, prévus de longue date, au niveau des carrefours Chênes Madame et 7 Fawes. Le ministre explique que «les projets de ronds-points prévus au Plan Infrastructures 2016-2019 doivent être terminés pour fin 2019 au plus tard. Le calendrier précis de la réalisation de ces deux projets n'est pas encore fixé définitivement, mais nous ferons en sorte que le timing final soit bien respecté».

Entre-temps, ce tronçon sera limité à 70 km/h, mais la conseillère se plaint du fait que «ces panneaux de limitation se font toujours attendre». Ce à quoi le ministre répond qu'ils seront livrés «dans les prochaines semaines».

Enfin, le point qui fâche : la chaussée de Marche ! «Cette route, qui traverse Neuville-Village, est fort empruntée par les camions. Un radar répressif est nécessaire.» Mais rien n'y fait, le ministre estime de son côté que «la zone n'étant pas à moyen ou à haut risque, son placement n'a pas été retenu. Par contre, le dossier de mise en place d'un radar préventif est en cours de finalisation».

Lucien Demoulin

## “Ça reste vague”



**Virginie Defrang-Firket**  
CONSEILLÈRE À NEUPRÉ ET DÉPUTÉE WALLONNE (MR)

«D'une manière générale, la réponse du ministre est positive. Il s'engage à régler la plupart des problèmes mais il reste très flou sur la question des échéances concrètes des solutions. Les citoyens sont préoccupés, il est temps de mieux sécuriser les grands axes de circulation de Neupré.»

Lu. D.

EN BREF

■ ACCIDENT > HANNUT

### Le poteau sectionné s'écrase sur la voiture

Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, un accident s'est produit rue des Angès à Hannut. Un jeune homme a perdu le contrôle de sa voiture. Le véhicule a quitté la trajectoire et est allé percuter un poteau. Le poteau a été sectionné et s'est écrasé sur la voiture du jeune homme. Malgré le caractère spectaculaire de l'accident, le jeune homme n'est que légèrement blessé. La police de la zone Hesbaye Ouest a constaté les faits.

A. Vbb.

■ STUPÉFIANTS > LIÈGE

### Car wash stupéfiant !

Un homme âgé de 45 ans a été interpellé mercredi soir par la Police sur le site d'un car-wash situé Quai de Coronmeuse à Liège. L'individu a été pris en flagrant délit de vente de stupéfiants. En effet, le dealer attendait visiblement quelqu'un sur le site du car-wash. Lorsque la voiture du client est arrivée sur les lieux, l'homme s'est engouffré directement dedans et en est ressorti une minute après. Les policiers, intervenus précisément à ce moment-là, n'ont pu arrêter que le dealer. Celui-ci avait sur lui 8,83 grammes d'héroïne, 1,46 gramme de cocaïne et 675 euros. Il a ensuite été déféré au Parquet.

Lu. D.

■ ACCIDENT > LINCENT

### Blessé lors d'une collision

Mercredi soir, un accident s'est produit à Lincant. Au carrefour formé par la route de Huy et la route de Pellaines, deux voitures sont entrées en collision. Une automobiliste âgée d'une trentaine d'années a été blessée. Elle a été transportée à l'hôpital. Ses jours ne sont pas en danger. L'autre automobiliste est indemne. La police de la zone Hesbaye Ouest est venue constater les faits. C'est un refus de priorité qui est à l'origine de l'accident. Les deux véhicules qui étaient hors d'usage ont été remorqués par un dépanneur.

A. Vbb.

■ CAMBRIOLAGES > VERVIERS

### Mise en garde : des vols dans des abris de jardin

La police de la zone Vesdre a constaté mercredi deux vols et deux tentatives de vol commis dans des abris de jardin à Verviers. Il y a eu un vol et une tentative de vol rue des Champs. Le préjudice se compose d'une tondeuse. Des dégâts ont également été constatés au niveau des portes des abris de jardin. Il y a aussi eu un vol et une tentative de vol rue des Sorbiers. Le préjudice se compose d'une scie circulaire. Les portes ont également été endommagées. Les services de police mettent en garde la population quant à ce phénomène. Elle conseille aux Vervierois de ne pas entreposer des outils de valeur dans leurs abris de jardin ou au moins de mieux sécuriser la porte de ces abris.

A. Vbb.

■ VIOLENCE > HERSTAL

### Coups récurrents et doigt d'honneur

Un jeune Herstalien âgé de 22 ans a été déféré au parquet de Liège pour coups et blessures envers sa conjointe. La jeune femme, âgée de 26 ans, s'est rendue mercredi à la police car elle craignait de se faire frapper par son compagnon lors du retour du travail de ce dernier. En effet, une dispute matinale s'était conclue par un doigt d'honneur de la jeune femme adressé à son conjoint, qui a peu apprécié. La plaignante a expliqué aux policiers qu'elle vivait dans un contexte conjugal où elle était régulièrement battue. Une version des faits corroborée par plusieurs témoignages de collègues de la jeune femme. Interpellé, le compagnon a quant à lui nié avoir déjà porté atteinte à l'intégrité physique de sa moitié.

Lu. D.